

La retraite de la sécurité sociale efficace, durable et solidaire

La retraite de base de la sécurité sociale constitue le socle du système de retraite français. Elle repose sur le principe de la répartition, c'est-à-dire que les cotisations actuelles des actifs financent les retraites actuelles. Les salariés d'aujourd'hui s'ouvrent par conséquent des droits pour leur future retraite. Avec près de 16,5 millions de cotisants et plus de 11 millions de retraités, la retraite de la sécurité sociale constitue le premier régime de retraite en France.

Une place majeure dans le système français de retraite

La retraite de la sécurité sociale concerne l'ensemble des salariés du secteur privé, c'est-à-dire environ 68% des actifs (les autres 32 % comprennent les ouvriers et employés de l'agriculture, les salariés du secteur public et les non salariés qui bénéficient de régimes particuliers). En France, les salariés du privé cotisent à la fois à la retraite de la sécurité sociale et aux caisses de retraites complémentaires obligatoires qui sont l'Arcco et l'Agirc.

Une organisation solide aux rôles clairement définis

L'organisation de la retraite de la sécurité sociale repose sur trois acteurs qui assurent la solidité et la transparence de l'ensemble :

Les Conseils d'administration des caisses adoptent les budgets et fixent les grandes orientations, notamment en matière de politique d'action sociale et d'informatique. Ils émettent des avis sur les textes soumis par les pouvoirs publics et peuvent proposer toute mesure qu'ils jugent utile dans le domaine de l'assurance vieillesse.

L'Etat exerce un pouvoir de contrôle.

Le Parlement vote chaque année la loi de financement de la sécurité sociale.

Le premier régime de retraite en France s'appuie sur une caisse nationale, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) laquelle est un établissement national public à caractère administratif avec un réseau de 20 caisses en région et dans les départements d'outre-mer.

La Cnav met en œuvre les orientations légales concernant la branche retraite et définit sa politique d'action sociale. Elle gère la retraite des salariés et assure la tenue des comptes des cotisants, le calcul et le paiement des retraites et des prestations d'action sociale. Le Conseil d'administration comprend 24 membres et est géré paritairement par les représentants des assurés sociaux et les représentants des employeurs tous désignés par leurs syndicats.

Le directeur de la Cnav est nommé en conseil des ministres après consultation du Président du Conseil d'administration. Il est chargé du bon fonctionnement de la caisse : gestion du personnel, organisation du travail, fixation des budgets, coordination et contrôle des caisses régionales.

Un défi démographique sans précédent : faire face au papy boom

La Cnav, comme les autres caisses de retraite de base des Etats membres de l'Union européenne, va devoir faire face à l'arrivée massive de nouveaux retraités : en 2050 il n'y aura plus qu'1,4 actif pour un inactif de plus de 60 ans (en 2005, le ratio est de 2,2). La retraite de la sécurité sociale se prépare donc à relever ce grand défi démographique avec des préoccupations constantes : améliorer la qualité des services rendus, perfectionner le suivi des carrières des assurés, simplifier les déclarations des entreprises, développer l'aide aux personnes âgées.

D'ores et déjà, la Cnav a largement contribué, par l'apport de son expertise, à l'élaboration d'une grande réforme de la retraite en France

Cette réforme vise les régimes de retraite du secteur privé mais également ceux de la fonction publique et des travailleurs indépendants. Son objectif est de garantir le maintien de l'âge légal de départ à la retraite (60 ans pour les salariés du privé) et le niveau des pensions tout en préservant le système de répartition, clef de voûte du principe de la solidarité entre les générations. Par la parfaite connaissance du profil de ses cotisants et ses capacités de projection, la retraite de la sécurité sociale a participé activement à la préparation de la réforme notamment en apportant des données quantitatives précieuses à l'heure des choix politiques.

Quelques chiffres clefs

En 2005 :

Près de 16,5 millions de cotisants

Plus de 11 millions de retraités

73,17 milliards d'euros de prestations versées au titre de l'assurance vieillesse et veuvage, essentiellement en France mais aussi dans 150 autres pays

13 jours de délai moyen pour le traitement d'une demande de retraite personnelle

706 000 retraites attribuées avec un âge moyen au moment du départ à la retraite de 61,1 ans

279 000 bénéficiaires de l'aide ménagère à domicile

14 700 professionnels, 1874 agences et points d'accueil retraite dont 277 agences locales

Publications

Retraite et société, revue éditée par La documentation française, 3 numéros par an

Rendez-vous Retraite, publication pour les décideurs, 5 numéros par an

Rapport d'activité national

De nombreuses brochures et plaquettes d'information thématiques

Evénementiels

Campagnes de communication et enquêtes de satisfaction nationales



Présidente : Mme Danièle Karniewicz

Directeur : M. Pierre Mayeur

CNAV

110, avenue de Flandre

75951 Paris Cedex 19 - France

Tél : (+33) 01 55 45 50 00

Fax : (+33) 01 40 37 88 80

Site web : <http://www.cnav.fr> (institutionnel)

<http://www.retraite.cnav.fr> (services aux assurés)